

Le « développement durable » : savoirs et politiques

Géraldine FROGER
C3ED UMR IRD-UVSQ n° 063
Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

Introduction

Suite à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) en 1987, connu sous le nom de rapport Brundtland, l'objectif consistant à atteindre un développement qualifié de « durable » s'est imposé sous la forme d'un développement économiquement réalisable, socialement acceptable, et écologiquement respectueux de l'environnement. Définie comme « *un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures* » (CMED, 1987 : 43), la notion de « développement durable »¹ met l'accent, tant sur les politiques environnementales et de développement, que sur l'équité intergénérationnelle, sans oublier la question intragénérationnelle de la répartition équitable des richesses, ainsi que sur la recherche de l'articulation de différentes dimensions : environnementale, économique, humaine et sociale, au-delà de la simple juxtaposition. Il est difficile de cerner les contours précis du développement durable du fait de ses usages multiples et certains s'interrogent même sur sa véritable capacité à offrir des principes suffisamment solides pour orienter l'action politique et publique. Toutefois, que ce soit dans les pays industrialisés, émergents, ou en développement, force est de constater que le développement durable a trouvé une traduction dans des programmes d'action, des politiques publiques, des politiques locales, des stratégies d'entreprise, etc. et qu'il est source d'innovations institutionnelles.

¹ Traduction de l'expression originelle : *sustainable development*. Il est difficile traduire de manière satisfaisante l'anglais « *sustainable* » qui renvoie à l'action de soutenir, supporter... Nous retenons l'expression de « durable » utilisée au niveau institutionnel français.

Selon Marie-Claude Smouts (2005), le développement durable est à la fois un outil analytique et un projet politique ; c'est cette double nature qui le place au cœur de controverses majeures. Dans la sphère académique, un premier débat porte sur le sens, le contenu et les divers degrés (fort, faible, etc.) de durabilité. Par ailleurs, pour certains, le développement durable induit un changement conséquent de perspective par rapport à la conception classique de l'économie et du développement car les considérations écologiques et leur articulation avec l'économie et le social sont dorénavant internalisées dans les réflexions. Pour d'autres, la durabilité du développement reste un pléonasme car même si les questions environnementales sont plus prégnantes aujourd'hui que dans le passé, les pionniers du développement s'étaient précisément intéressés à la pluralité des trajectoires de développement, aux changements structurels et aux reproductions des conditions de la production sur le long terme dans un contexte d'asymétries internationales (Hugon, 2006). Quelle que soit la perspective retenue, il est important de souligner, comme le fait Marie-Claude Smouts (2005), que « *la réflexion théorique sur le développement durable s'inscrit dans une vague de renouveau qui marque la réflexion contemporaine sur le développement politique* » (*Ibid.* : 4). Certes, les problèmes soulevés par cette notion ne sont pas nouveaux (pauvreté, épuisement des ressources, etc.), mais dès que le développement durable n'est pas considéré comme une utopie généreuse, il est possible de poser les problèmes différemment et de réfléchir au sens qu'on peut lui donner en mettant l'accent sur : la nécessité de prendre en considération différentes dimensions et temporalités (économique, sociale, écologique, politique, etc.) ainsi que les conflits posés par leur articulation, les imbrications des actions sur diverses échelles spatiales (international, national, local, etc.), l'affirmation de nouveaux acteurs non-publics (organisations non gouvernementales, communautés de base, etc.) ou supranationaux intervenant dans les processus de régulation, et la recherche de nouveaux instruments de régulation.

On peut alors s'interroger sur l'apport de la notion de développement durable à l'action politique des pays en développement. Nous allons « déconstruire » cette notion en revenant sur ces origines institutionnelles et historiques et en nous focalisant sur les savoirs produits par les économistes. Nous nous intéresserons ensuite aux influences de ces savoirs sur les pratiques et aux traductions que le développement durable trouve dans les programmes d'action, les politiques publiques à Madagascar, pays en développement caractérisé par la présence simultanée d'une méga-biodiversité et d'une extrême pauvreté.

I – La généalogie du développement durable²

C'est au début des années 1970 que des changements vont s'opérer, avec, notamment, les interrogations suscitées à l'issue de la période des Trente Glorieuses caractérisée par l'importance des rythmes de croissance économique, un chômage faible, le développement de la production et de la consommation de masse, etc. Les questions d'environnement semblent constituer l'un des revers de cette médaille. Les écologistes ont d'ailleurs, à cette époque, interpellé la communauté des chercheurs au sujet des limites de la croissance économique. Les débats sur l'épuisement des ressources naturelles ont commencé à faire prendre conscience que les conditions du moment de la croissance ne pouvaient pas se poursuivre de façon indéfinie. Dans leurs écrits, certains chercheurs, comme René Passet (1979), ont contribué à construire la question de l'environnement sous un éclairage qui se veut multidimensionnel (prise en compte simultanée des dimensions économiques, sociales et écologiques).

L'institutionnalisation du champ de l'environnement³ a été également suscitée par la première conférence mondiale sur l'environnement, la Conférence de Stockholm de 1972, qui a suivi la publication du rapport Meadows. Ce rapport et cette conférence constituent deux faits marquants dans la compréhension de la notion de développement durable.

La Conférence des Nations unies sur l'environnement humain qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972, que l'on appelle plus communément la Conférence de Stockholm, a été un événement important (participation de 113 pays, premier forum réunissant pays développés, pays en développement et pays communistes...). Elle a fait écho au rapport Meadows qui a souligné que l'avenir de la planète et de l'espèce humaine était menacé par le maintien du rythme de croissance économique et démographique. Aux prévisions selon lesquelles notre planète ne serait plus habitable à l'avenir en raison de l'expansion industrielle se sont ajoutés les pronostics néomalthusiens d'une explosion démographique dans les pays en développement. Dans ce cadre, la situation de catastrophe peut être évitée grâce à « un état d'équilibre, qui signifie de maintenir un niveau constant de population et de capital »,

² Cette première section reprend les développements de Akin et al. (2002) sur les origines institutionnelles et historiques de la notion de développement durable.

³ Avec par exemple la création en France d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement le 27 janvier 1971, et la création en 1973 du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE).

d'où l'idée de la « croissance zéro » souvent associée au rapport Meadows. Cette idée a été soumise à de vives critiques qui ont été également reformulées lors de la Conférence de Stockholm. L'effort des organisateurs de la conférence pour définir un cadre consensuel suscitant l'adhésion de l'ensemble des pays participants s'est heurté aux perspectives et aux priorités politiques des pays en développement pour qui il n'était pas question de réduire les taux de croissance.

Après débats et discussions, la conférence de Stockholm a donné lieu à la Déclaration de Stockholm qui a entériné vingt-six principes pour l'élaboration de futurs accords multilatéraux, un Plan d'action pour l'environnement humain énumérant cent neuf recommandations autour de l'environnement (évaluation, gestion et mesures institutionnelles)... mais les principes énoncés n'ont pas été intégrés dans la jurisprudence internationale et les cent neuf recommandations n'ont pas été suivies dans les faits... Pour Aggeri (2001 : 8), « *les retombées seront très faibles car l'époque n'était probablement pas encore prête pour ce type de débat (les indices sur la dégradation de l'environnement étaient encore très partiels, les appuis institutionnels faibles, les chercheurs mobilisés sur ces questions encore peu nombreux...)* ». Par ailleurs, notons que les deux chocs pétroliers ainsi que la manifestation d'une crise économique importante ont conduit à un déclin de l'attention publique et politique pendant une dizaine d'années vis-à-vis des questions environnementales.

Il n'en reste pas moins que certaines idées développées lors de cette conférence seront réaffirmées dans le rapport Brundtland en 1987 (et lors de la Conférence de Rio en 1992). Maurice Strong, le Secrétaire général de Conférence de Stockholm, a d'ailleurs souligné la nécessité d'harmoniser les besoins du présent avec ceux des générations à venir et d'intégrer les considérations environnementales au sein de stratégies de développement. C'est à cette occasion qu'il lance le terme « d'écodéveloppement »⁴. Notons comme le souligne Vivien (2005) que l'écodéveloppement va être repris et approfondi au symposium PNUE/CNUCED consacré aux modes de développement et à l'utilisation

⁴ Selon Sachs (1980 : 37), « *l'écodéveloppement est un développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire (...)* C'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation. » Il justifie la prise en compte de trois dimensions essentielles à ce qu'est un développement des sociétés : la prise en charge équitable des besoins, la prudence écologique ainsi que l'autonomie des décisions (*self-reliance*) et la recherche de modèles endogènes à chaque contexte historique, culturel et écologique.

des ressources naturelles qui se tient à Cocoyoc au Mexique en 1974. En même temps, cette notion va être écartée du vocabulaire onusien et va être peu à peu remplacée par l'expression de *sustainable development*.

L'origine de cette expression date de l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la conservation (*World Conservation Strategy*) par l'UICN (*International Union for Conservation of Nature and Natural Resources*), avec l'appui du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) et du WWF (*World Wildlife Fund*), au début des années 1980 (UICN et al., 1980). Présentée comme un cadre théorique et pratique à destination des pouvoirs publics, des praticiens du développement, cette stratégie vise à concilier les objectifs du développement des sociétés et de conservation de la nature, lesquels ont été trop longtemps considérés comme antinomiques.

En fait, la notion de développement durable va permettre aux organismes de conservation de se repositionner dans les arènes internationales suite à une crise de légitimité issue d'une contestation croissante de leurs actions. En effet, « l'aire naturelle protégée », le principal outil de conservation de la nature, prôné par ces organismes dans la continuité des pratiques coloniales ayant créé des réserves de chasse ou des parcs nationaux en Afrique et en Asie, repose sur l'exclusion des populations locales responsables de la destruction des milieux naturels de par leurs usages. Selon Rodary et Castellanet (2003 : 17), « ceci a eu pour corollaire d'opposer le secteur de la conservation au reste de la population. En ce sens, la conservation dans sa forme paradigmatique centrée sur l'aire protégée n'a généralement eu, au cours du XXe siècle, aucun lien positif ni aucun objectif commun avec le développement. Non pas que les liens entre protection de la nature et les conditions sociales, économiques et politiques soient absents, mais ceux-ci vont généralement prendre la forme d'incidences négatives de la conservation sur le développement... et vice-versa ». Des études illustrant plusieurs conséquences sociales dramatiques de cette forme de conservation sur les populations locales se sont multipliées à partir des années 1970⁵. La formalisation du lien entre conservation et développement⁶ a alors commencé à se diffuser à partir des années 1980

⁵ Rodary et Castellanet (2003) citent l'ouvrage de Turnbull de 1972 qui relate la destruction des Iks, survenue après que l'État ougandais eut créé un parc national sur leurs zones de chasse en les déposédant de leurs terres de manière autoritaire et en leur imposant de se sédentariser et de pratiquer l'agriculture.

⁶ Initiée en 1974 par l'UNESCO dans le cadre du programme MAB (*Man and Biosphere*) avec la création du concept de réserve de biosphère équivalent à : « des espaces réglementés basés sur une séquence spatiale d'au moins trois niveaux de protection qui ont eu, dès leur origine, vocation à relier les besoins

avec l'émergence de la notion de développement durable : « *la conservation comme action politique ne devait plus s'effectuer en dehors des espaces humanisés, mais au contraire au sein même de ces espaces* » (*Ibid.* : 34), d'où le passage d'une « *conservation excluante* » à une « *conservation intégrée* »⁷.

En 1983 est créée la Commission mondiale pour l'environnement et le développement qui, après quatre années de travail, publie le rapport Brundtland auquel on attribue généralement la paternité du terme de développement durable. Ce rapport fait écho à plusieurs événements :

1) l'émergence et la reconnaissance institutionnelle de pollutions qualifiées de « globales »⁸, parmi lesquelles on peut compter la détérioration de la couche d'ozone stratosphérique ou l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz carbonique ;

2) l'accumulation et l'ampleur de divers sinistres dont certains relèvent des risques technologiques majeurs (Tchernobyl en 1986), alors que d'autres relèvent de catastrophes écologiques ;

3) les risques d'épuisement des ressources naturelles (menaces d'extinction de diverses espèces et envers la biodiversité) et les atteintes environnementales accentuées par les pluies acides.

Si le terme de développement durable n'intègre pas d'idées véritablement nouvelles (par rapport à la notion d'écodéveloppement énoncée dans les années 1970), il présente néanmoins l'avantage de systématiser les impacts négatifs des activités économiques et humaines sur l'environnement tout en adoptant des propositions qui tendent à être modérées pour éviter les réactions de « rejet » suscitées par le rapport Meadows⁹. Les questions d'environnement et de développement sont

de conservation, les impératifs de développement et une fonction logistique de coopération internationale » (*Ibid.* : 32).

⁷ C'est essentiellement à partir des années 1990 que les expériences de « conservation intégrée » vont se multiplier avec la montée en puissance de la notion de développement durable (voir section 3, *infra*).

⁸ Les problèmes « globaux » d'environnement renvoient aux pollutions diffuses qui ne sont pas clairement identifiées dans le temps et dans l'espace et qui sont le fait d'un grand nombre de pollueurs dont il est très difficile de définir clairement la responsabilité. Ils mettent en jeu l'avenir des générations futures et peuvent avoir des effets irréversibles qui menacent la survie de la planète et de l'espèce humaine.

⁹ Dès l'introduction, le rapport prend bien soin de se démarquer du rapport Meadows en expliquant qu'il n'est ni question de sacrifier le développement à la protection, ni l'inverse, bien entendu. Pour la CMED (1987 : 10-11) « *le développement durable n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le*

alors considérées conjointement et non pas de manière exclusive. Les stratégies pour la mise en œuvre d'un développement durable sont alors diverses : lutte contre la pauvreté et les inégalités, changement du contenu de la croissance, modification du comportement des acteurs économiques, etc.

La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en juin 1992, à laquelle ont participé 178 pays, fait suite à la publication du rapport Brundtland et s'est tenue vingt ans après la conférence de Stockholm. Elle symbolise le véritable lancement médiatique de la notion de développement durable. Les questions abordées lors de la Conférence de Rio ont été multiples (pauvreté, participation des minorités aux processus de décision, aménagement de l'espace, gestion des différentes ressources, équité dans la distribution des richesses...). Pour Aggeri (2001 : 16) « *Rio a donné naissance à une définition extensive [du développement durable] allant bien au-delà des rapports de l'environnement et du développement en englobant les rapports Nord-Sud, la lutte contre la pauvreté, les droits de la femme, l'équité sociale, etc.* » En comparant les deux textes issus de ces conférences internationales, on constate que l'idée du rapprochement des problématiques du développement et de l'environnement présente dans la Déclaration de Stockholm (à la suite du rapport de Founex) est au centre de la Déclaration de Rio ; la problématique démographique semble avoir moins d'importance et les références à l'épuisement des ressources renouvelables sont marginales. Par contre, la Déclaration de Rio illustre la montée en puissance de la société civile, des ONG notamment, ainsi que des représentants du monde des entreprises¹⁰, alors que la référence à la planification qui figurait dans la Déclaration de Stockholm est marginalisée¹¹.

Il est alors intéressant d'analyser la traduction de la production des savoirs des économistes sur le développement durable avant d'en étudier la traduction dans des politiques publiques à Madagascar, exemple illustratif de pays en développement mettant le développement durable au premier plan de ces choix politiques. Nous verrons, au préalable, qu'il

changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. »

¹⁰ Pour la CMED (1987 : 76), le développement durable ne pourra être atteint que par une « volonté politique ». Cela passe par plusieurs réformes institutionnelles et juridiques : participation plus grande du public, des ONG, des industriels... aux prises de décision ; renforcement des agences internationales (PNUE, Banque mondiale entre autres) ; coopération élargie au niveau international, etc.

¹¹ La notion de planification (environnementale) n'a pas disparu pour autant des programmes des pays en développement comme Madagascar. Voir section 3.

n'y a pas un courant unique homogène donnant sens à cette notion, mais qu'il existe plusieurs courants à la base d'interprétations différentes de ce qu'on entend par développement durable.

II – Les interprétations du développement durable par les économistes

Même si la notion de développement durable a connu une popularité croissante aux niveaux politiques et académiques, ainsi qu'une large reconnaissance institutionnelle de la part de nombreux organismes internationaux (Organisation des Nations unies, Programme des Nations unies pour l'environnement, Banque mondiale, Commission européenne, etc.), l'expression de son succès ne saurait masquer les nombreux points de clivage qui structurent le débat. En 1989, John Pezzey a ainsi recensé plus de soixante définitions. Une telle abondance est évidemment l'indice de conceptions différentes, voire divergentes sur le sens de ce concept. Au risque d'être schématique, on peut distinguer quatre grandes conceptions du développement durable. L'enjeu est alors d'explicitier les recommandations normatives de ces différentes conceptions qui ne sont pas étanches les unes aux autres (étant divergentes sur certains aspects et convergentes sur d'autres).

Le développement durable vu par les tenants de l'approche néoclassique

Les tenants de l'approche néoclassique (école « anthropocentrique ») pensent qu'il est toujours possible de substituer des actifs dits manufacturés aux actifs naturels, et donc qu'il n'y a pas de réelle contrainte environnementale (Hartwick, 1997)¹² : les biens environnementaux interviennent dans la fonction d'utilité des particuliers ou des décideurs au même titre que les autres biens de consommation, et on peut donc toujours remplacer les premiers par les seconds ; de même, la fonction de production permet des substitutions entre les ressources épuisables et les autres facteurs de production. Les tenants de cette approche considèrent également que la nature n'a qu'une valeur instrumentale et que le progrès technique finit toujours par apporter des

¹² Pour une synthèse sur la théorie de la croissance exogène avec ressources naturelles et environnement, principalement développée dans les années 1970 et reprise dans le cadre des modèles de croissance durable, voir, entre autres, Beltratti (1996) et Chichilinsky et al. (1997).

solutions pour réparer les dommages avant qu'ils ne deviennent trop importants.

Dans ce cadre, le marché, à travers les changements de prix relatifs, fournit un guide approprié pour l'allocation optimale des biens et services environnementaux. La crainte de l'épuisement de ressources naturelles dotées d'un prix de marché (énergies fossiles, matières minérales) n'aurait pas de fondement si on laissait jouer les mécanismes de marché. Les stratégies d'exploration, stimulées par le mouvement des prix assureraient la reconstitution des réserves ; à mesure que les prix des ressources rares s'élèveraient, il y aurait stimulation des recherches technologiques. Ces dernières permettraient non seulement aux substitutions adéquates de se déclencher mais aussi l'accroissement de l'efficacité de leur emploi, si bien qu'une même unité physique de ressource engendrerait de plus en plus de richesse. Ce point de vue a engendré une théorie économique de l'exploitation optimale des ressources naturelles qui détermine une trajectoire optimale d'épuisement des ressources et permet la poursuite de la croissance économique en dépit de l'épuisement de certaines ressources.

Quant aux problèmes de pollution, il s'agit de trouver le moyen « d'internaliser les effets externes » induits grâce, par exemple, à un système de taxation visant à la réalisation d'un « taux optimal de pollution » égalisant le coût social marginal du dommage et le coût marginal de réduction de la pollution.¹³ Quant à l'usage de « biens naturels collectifs », il s'agit de trouver des procédures sociales internalisant les externalités induites et mettant fin aux situations de libre accès qui engendrent le gaspillage et la destruction des actifs¹⁴, grâce à la mise en place de droits de propriété adéquats.

La confiance quant à la disponibilité et à la substituabilité des ressources ainsi que dans les vertus de la régulation marchande, à quelques domaines près, reste de mise chez les tenants néoclassiques du développement durable.

¹³ Le problème est que ce taux optimal de pollution l'est d'un point de vue économique, et non pas d'un point de vue écologique. Il se peut qu'il dépasse la capacité d'assimilation de l'environnement et qu'il induise des dommages irréversibles sur le long terme (*cf.* le thème des externalités dynamiques développé par Pearce, 1976).

¹⁴ Les agents économiques sont incités à ne pas révéler leurs préférences pour les biens collectifs dans la mesure où ils sont certains de pouvoir en bénéficier sans en acquitter le prix ; ce comportement est qualifié de « passager clandestin ». Dans le cas de ressources en libre accès, la logique du « premier arrivé, premier servi » induit une surexploitation des ressources et leur épuisement.

Les travaux de Hartwick (1977, 1978) stipulent que le développement est durable s'il s'accompagne d'une non-décroissance du stock total de capital. Ils envisagent des schémas de compensation intergénérationnelle, le plus souvent fondés sur des possibilités infinies de substitution entre actifs naturels et manufacturés et, sur l'équivalence, du point de vue du bien-être, entre biens de consommation et biens environnementaux. Solow (1986, 1993) développe cette approche en faisant référence aux problèmes liés à l'épuisement des ressources naturelles. Toutefois, si une ressource naturelle telle que le pétrole, qui ne constitue pas véritablement une aménité, peut être épuisée à long terme dès lors qu'un autre input de nature humaine ait pu lui être substitué, lorsque l'actif environnemental est la qualité de l'air, ou la qualité de l'eau, il devient difficile d'admettre que ce dernier puisse être continûment dégradé sous prétexte qu'un actif physique de nature humaine s'accumule de manière à laisser inchangé le stock de capital total. Les problèmes de pollution sont par nature physiques, et non pas liés à la valorisation d'un stock global.

Le développement durable vu par l'École de Londres

Une deuxième approche, initiée par Pearce (1988), qualifiée d'École de Londres souligne la nécessité de maintenir constant dans le temps un stock minimum de capital naturel pour qu'un développement durable soit possible. Ces économistes, reprennent en partie l'appareil analytique de l'école néoclassique (en termes de modélisation de la croissance), mais ils s'en écartent dans la mesure où ils tentent d'intégrer explicitement des contraintes de reproduction de l'environnement. Cette démarche est inspirée par les travaux de Baumol et Oates (1971) dans le domaine de la pollution, et elle est étendue au domaine de la gestion des ressources naturelles. Dans ce cadre, il convient, d'une part, de déterminer des normes environnementales (de pollution, ou d'exploitation de ressources) en termes physiques indépendamment de toute optimisation économique et, d'autre part, de chercher à les atteindre au moindre coût économique. À titre d'exemple, l'objectif de préservation de l'environnement s'exprime, dans le modèle de Barbier et Markandya (1990), par trois contraintes qui encadrent la fonction d'utilité sociale intertemporelle : l'exploitation des ressources renouvelables doit se faire en deçà de leur taux de renouvellement, l'extraction de ressources épuisables doit se faire à un rythme permettant leur remplacement par des ressources naturelles renouvelables, l'émission de déchets doit être compatible avec la capacité d'assimilation et de recyclage de l'environnement. La résolution d'un tel modèle permet alors de déterminer un sentier de croissance le long duquel le bien-être est non

décroissant, tout en tenant compte de contraintes environnementales absolues.

Cette analyse comporte néanmoins un certain nombre de limites qui en réduit la portée : la croissance considérée est le plus souvent exogène¹⁵ ; par ailleurs, le modèle de Barbier et Markandya (1990) est déterministe et n'intègre pas l'incertitude sur les effets des actions humaines sur l'environnement¹⁶ ; enfin, dans ce type de modèles, la détermination du sentier de croissance optimale dépend du critère utilitariste escompté de bien-être social qui induit une « dictature du présent » en raison du principe même de l'escompte, accordant un poids décroissant aux générations futures¹⁷.

Les tenants de l'École de Londres reprennent les différentes modalités de régulation par les prix exposées par les économistes néoclassiques du développement durable. Ces dernières reposent *in fine* sur l'analyse coûts-avantages qui vise à comparer les coûts et les bénéfices escomptés des projets ou des politiques mis en place, à l'aide du calcul de leur valeur actuelle nette¹⁸. Pour ce calcul, les méthodes d'évaluation environnementale cherchent généralement à mesurer le consentement à payer (ou à recevoir) des acteurs ou des individus pour bénéficier d'une amélioration de la qualité de l'environnement ou pour en éviter une dégradation¹⁹.

L'analyse coûts-avantages connaît de multiples applications, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Nous retiendrons, comme exemple illustratif, l'étude de Carret et Loyer (2003) présentant une évaluation des coûts et des avantages du réseau d'aires protégées à Madagascar, ainsi que des gains et des pertes des différents groupes sociaux concernés. Les auteurs ont évalué trois types de

¹⁵ Cette critique a été dépassée par l'élaboration de modèles de croissance (et non pas de développement) endogène « verts ». Gastaldo et Ragot (1996) proposent une revue de la littérature sur l'analyse du développement durable à l'aide de modèles de croissance endogène avec pollution. Voir également la contribution de Chev  et Ragot dans Schubert et Zagam  (1998). Pour les modèles de croissance endogène avec ressources renouvelables comme facteur de production, voir, entre autres, Bovenberg et Smulders (1995).

¹⁶ Cette critique a été dépassée par la suite : pour une extension des modèles de croissance durable dans un cadre stochastique voir Ayong Le Kama (1999).

¹⁷ Pour une discussion sur la portée et les limites de l'adoption d'autres critères, tels que le critère utilitariste non escompté ou le critère égalitariste, voir la contribution de Hiriart et Schubert dans Schubert et Zagam  (1998).

¹⁸ Si la valeur actuelle nette est positive, cela signifie que le projet évalué comporte des bénéfices escomptés supérieurs aux coûts.

¹⁹ De nombreux auteurs ont montré les limites de l'évaluation contingente reposant sur une révélation des préférences des individus. Voir, entre autres, Beaumais et Assouline (2002).

bénéfices associés à la conservation de la biodiversité (*via* les paiements directs des pays du Nord), l'écotourisme (*via* les droits d'entrée, la valeur ajoutée nationale directe – transport, hôtellerie, etc. – et indirecte – activités induites –) et la protection hydrologique des bassins versants (*via* les consentements à payer des usagers de l'eau : riziculteurs et consommateurs d'eau potable). Ils ont également identifié les coûts composés des coûts de gestion directs (coût d'opérations et d'investissement) et des coûts d'opportunité liés au maintien de l'interdiction de la déforestation dans les aires protégées (perte de revenus de l'agriculture sur brûlis et de la récolte de bois de feu, principales causes de la déforestation). En considérant un horizon temporel de 15 ans, ils ont comparé les bénéfices avec les coûts estimés et ont montré que le maintien du réseau malgache d'aires protégées était économiquement bénéfique pour le pays (avec une valeur actuelle nette de 15,7 US\$/ha/an). Sur cette base, après avoir identifié les gagnants et les perdants et de multiples incertitudes, les auteurs ont proposé des pistes de réflexion sur la durabilité du financement du réseau d'aires protégées et sur les alternatives à la déforestation d'origine agricole et énergétique. L'analyse coûts-avantages présente un certain nombre de limites sur lesquelles nous reviendrons (voir *infra*, note 26). Nous pouvons néanmoins noter que la production de savoirs n'est pas déconnectée des choix politiques. Durant le Sommet de Durban en 2003, le Président de la République malgache a effectivement décidé de porter à six millions d'hectares la surface des aires protégées à Madagascar (au lieu de 1,7 millions d'hectares) correspondant à 10 % de la superficie du pays.

Le développement durable vu par les tenants de l'écologie profonde et les partisans de la décroissance

D'un autre côté, on trouve les tenants de « l'écologie profonde » (*Deep Ecology*) et ceux de la théorie de la décroissance qui reprennent les travaux du Club de Rome. Des auteurs comme Naess (1990), Devall et Sessions (1985), accordent une valeur à la nature indépendamment des besoins humains et prônent un état stationnaire de l'économie. Cette approche conçoit la nature, l'ensemble des espèces (animaux, plantes...) et les écosystèmes comme ayant un droit à l'existence autonome et indépendant de toute appréciation utilitariste où le souci de préservation de l'environnement ne se manifeste que par l'utilité qu'il représente pour l'homme. Dans ce cadre, « *la vie est supposée posséder une valeur en elle-même ; le fondement du droit à l'existence des non humains n'étant plus utilitariste mais éthique, le développement durable se définirait comme un développement ne portant pas atteinte aux autres formes de la*

vie terrestre » (Hatem, 1990). Cette approche qualifiée de « conservationniste », stipule que les ressources et les problèmes d'environnement imposent une contrainte absolue à la croissance économique et que cette dernière doit être stoppée ou pensée autrement. Ce sont les partisans de la croissance zéro ou de l'état stationnaire.

Les partisans de l'état stationnaire soulignent la nécessité d'imposer des contraintes écologiques absolues à la sphère économique et de maintenir constant l'ensemble du stock de capital naturel dans le temps. Les hypothèses retenues par Daly (1991) sont les suivantes :

- on se situe dans un monde où ce n'est plus le capital créé par l'homme, mais le capital naturel qui est le facteur limitant de la croissance. La production de capital manufacturé nécessite le plus souvent l'intervention du capital naturel. En outre, ce dernier remplit des fonctions de support de vie qui ne peuvent pas être remplies par le capital manufacturé.

- Le progrès technique a des impacts extrêmement limités à l'égard du capital naturel. Par exemple, les nouvelles technologies ne sont pas nécessairement moins polluantes.

- Les prix ou les rentes de rareté sont des notions limitées pour évaluer l'environnement.

- L'incertitude et l'irréversibilité justifient le recours au « principe de précaution ».

Compte tenu des hypothèses précédentes, le capital naturel doit être préservé dans son intégralité ; il est évalué à l'aide d'une multitude d'indicateurs environnementaux en termes physiques. Se pose alors le problème d'agrégation de ces derniers, de la disponibilité d'une information trop disparate et trop détaillée.

La préservation du capital naturel dans son intégralité implique des taux de croissance économique et démographique réduits. En effet, les croissances économique et démographique sont susceptibles d'accroître la consommation d'énergie et de matières premières responsables à la fois de l'épuisement des ressources et des problèmes d'environnement, ou encore de la détérioration et de la diminution du capital naturel. Toutefois, l'arrêt de la croissance énergétique et matérielle sacrifie les préoccupations économiques et sociales au profit de préoccupations écologiques, ce qui va à l'encontre d'un développement durable.

Avec une justification quelque peu différente, des économistes se prononcent en faveur d'un objectif de décroissance. Certains rejettent l'idée de développement, notion connotée par l'avancement du monde occidental et la marchandisation des rapports sociaux (Latouche, 1994). Latouche (1994) et les tenants de « l'après-développement » considèrent que le développement durable n'est qu'une coquille vide qui dissimule la

réalité des rapports sociaux et des rapports de force entre les pays du Nord et des Suds ; ils suggèrent de remplacer cet objectif par celui d'une « décroissance durable » et « conviviale » (recherche de l'autonomie des individus). D'autres auteurs partisans de la décroissance, comme Harribey (1998), sont moins sceptiques à l'égard de la notion de développement durable ; ils pensent que celle-ci peut donner un nouveau contenu et du sens à l'idée de développement. Très critiques à l'égard des politiques libérales sous-jacentes aux stratégies de développement, ils prônent une décélération de la croissance précédée d'un changement des rapports de production capitalistes et d'une diminution des inégalités de richesse avec l'aménagement d'une période de rattrapage pour les plus pauvres. Comme le souligne Vivien (2005 : 97), « *dans ces deux camps, au-delà des oppositions qui touchent en particulier l'analyse du capitalisme, il s'agit à terme de réinventer un imaginaire en matière de changement social* ».

Le développement durable vu par les tenants de l'Économie écologique

Enfin, la dernière approche, l'économie écologique (*Ecological Economics*) se détache nettement des néoclassiques mais est moins radicale que la précédente (*Deep Ecology*, partisans de la décroissance). Elle est complémentaire à l'École de Londres dans la mesure où elle partage le diagnostic sur le respect d'une contrainte minimale de préservation d'un capital naturel qualifié à l'occasion de « critique »²⁰ ; l'objectif de durabilité se définit alors comme la non-décroissance dans le temps du stock de capital naturel permettant de produire un flux constant de richesses, sous forme de biens et de services économiques et de services environnementaux ; toutefois elle distingue de l'École de Londres, notamment en ce qui concerne les recommandations formulées en matière d'évaluation des dispositifs de régulation (voir *infra*).

²⁰ En effet, les actifs environnementaux fournissent des services fondamentaux (tels que la fonction de support de vie, *cf.* la couche d'ozone...) ou des valeurs de non-usage uniques et irremplaçables (*cf.* les oiseaux, les récifs de corail...). Ils sont en partie complémentaires aux actifs économiques et en partie substituables par ces derniers.

Ce courant de l'économie écologique s'est peu à peu organisé et institutionnalisé depuis les années 1980²¹ et son but principal est d'instituer un dialogue scientifique entre la sociologie, l'économie, la physique, l'écologie, les sciences politiques, le droit, etc., dans l'objectif d'appréhender le développement durable dans une perspective élargie. C'est un courant de pensée assez hétéroclite, dont l'objet porte sur la recherche des conditions de coévolution entre les écosystèmes et les systèmes économiques (Vivien, 2005). Si certains s'intéressent aux dimensions biophysiques de l'activité économique et étudient les limites écologiques à l'activité humaine (*via* des modèles bioéconomiques) (Costanza et Daly, 1992), d'autres mettent davantage l'accent sur les questions institutionnelles associées à la régulation des ressources naturelles ainsi que sur les enjeux redistributifs des questions environnementales (Martinez-Alier et O'Connor, 1996 ; Martinez-Alier, 2002).

Pour les tenants de l'économie écologique, la (re) définition de l'interdisciplinarité entre l'économie et l'écologie passe par une réflexion approfondie sur les conflits d'intérêts, sur le pragmatisme et la positivité du discours scientifique, ainsi que sur l'interaction existant entre les processus cognitifs et les processus de prise de décision en matière d'environnement. La plupart des problèmes environnementaux contemporains ont en effet des caractéristiques épistémologiques particulières qui font qu'ils n'apparaissent pas comme des contraintes écologiques clairement définies auxquelles sait répondre la société. Bien au contraire, l'ignorance est présente à tous les niveaux de l'expertise ; les dommages sont mal cernés, incertains et difficilement évaluables ; les causalités et les responsabilités ne sont pas toujours clairement établies ; la rationalité des acteurs est nécessairement limitée. Entourée d'incertitudes et de controverses scientifiques, la reconnaissance du problème d'environnement est un processus complexe de construction sociale où interfèrent intérêts économiques, industriels, politiques et médiatiques. Dans le contexte qualifié par Godard (1993) « d'univers controversé », les thèses scientifiques qui s'opposent sont invoquées par les acteurs en fonction de leurs stratégies propres, en vue de faire adopter les règles communes qui leur seront favorables. La « stabilisation » du problème d'environnement à laquelle on assiste – le problème des pluies

²¹ Ce courant est né à la fin des années 1980 avec la création de la Société Internationale pour une « économie écologique » et la parution de la revue *Ecological Economics* en 1989, la Société européenne d'économie écologique ayant pour sa part été créée en 1996. Pour une présentation de ce courant voir, entre autres, Turner et al. (1997), Gowdy et Erickson (2005), Common et Stagl (2005).

acides par exemple²² – naît de cette interférence entre l'univers cognitif et l'univers de l'action, et les mesures prises ne répondent souvent qu'imparfaitement à l'expertise (tant initiale que finale) du problème écologique. Il importe que les « conventions d'environnement »²³ qui en résultent, ne soient, d'une part, ni prématurées, ni rigides pour préserver l'univers des options (en ce sens elles respecteraient le principe de précaution) et, d'autre part, qu'elles définissent des objectifs clairs qui permettront aux acteurs de faire jouer leur rationalité. Mais elles souffrent le plus souvent d'un manque de volonté politique. L'analyse de tels processus prouve que les problèmes d'environnement, comme l'a montré Godard (1990) se posent en termes de « légitimité » avant de l'être en termes d'efficacité. Tout le débat sur l'environnement est d'abord un affrontement entre différentes « visions du monde ». Il existe en effet une pluralité de légitimités et de « visions de la nature » au sein de toute société humaine, occidentale ou autre, et entre les sociétés elles-mêmes. Il existe d'autres types de légitimités, d'autres types de savoirs, de valeurs, de représentations du monde, d'institutions, que ceux étudiés par les tenants du courant néoclassique²⁴. Les économistes écologiques cherchent

²² Voir Faucheux et Noël (1990) pour la controverse autour des pluies acides. Notons simplement que les certitudes scientifiques que l'on croyait établies (mise en cause des oxydes d'azote (No_x) dans le problème de l'acidification des lacs et des forêts) ont été ébranlées à partir des années 1990 et que les explications monocausales ont été révisées, la pollution atmosphérique n'étant plus qu'un facteur parmi d'autres du « dépérissement des forêts ». Dans le même temps, des décisions ont cependant été prises sur cette base et, où les intérêts économiques et politiques allemands ont joué en faveur de l'essence sans plomb et l'installation de pots catalytiques, avec une mise au second plan du problème écologique du dépérissement des forêts. Pour une analyse des controverses autour du changement climatique, voir Faucheux et Joumni (2005).

²³ Par exemple, le Protocole de Montréal réglementant la production et la consommation des produits incriminés dans la destruction de la couche d'ozone : signé en 1987, il est entré en vigueur en 1989, et a fait l'objet depuis de plusieurs révisions qui ont abouti à un « durcissement » de l'accord. Voir Faucheux et Noël (1990).

²⁴ En associant une « nature » particulière à chacune des « cités » proposées par les sociologues Boltanski et Thévenot, Godard (1990) propose une typologie de « légitimités » qui articulent la définition d'un ordre social désirable et un mode de coordination des rapports entre les individus. Ces légitimités peuvent être invoquées alternativement par les mêmes individus, elles ne correspondent pas à des groupes sociaux précis. Godard distingue : 1) une « nature marchande » : dans une « cité » où les relations entre individus sont pensées sous forme d'échanges marchands, la nature apparaît sous la forme d'objets individuellement désirables, appropriables et échangeables ; 2) une « nature industrielle » : dans un société conçue comme une machine, où le travail et la

alors à rendre compte de cette pluralité, à l'inverse des économistes du courant néoclassique.²⁵ Pour les économistes écologiques, il ne faut pas perdre de vue que « l'environnement » est une construction sociale – et pas seulement à travers la seule détermination de son « utilité ».

Enfin, en matière d'aide à la décision et d'évaluation des dispositifs de régulation, les économistes écologiques préconisent le recours au multicritère, afin de dépasser les limites de l'analyse coûts-avantages (ACA)²⁶. À titre d'exemple, pour évaluer des dispositifs de gestion communautaire à Madagascar, Froger et Méral (2007) ont élaboré une méthode hybride combinant une ACA et une analyse multicritère pour cumuler les avantages de ces méthodes (analyse dynamique, données économiques et monétaires pour l'ACA ; méthode partiellement

production sont au centre des préoccupations, la nature apparaît comme une « ressource naturelle » à exploiter, comme un potentiel énergétique et matériel à utiliser ; 3) une « nature civique » dans une « cité » qui émane de la volonté de citoyens libres et égaux et où l'administration et les institutions politiques représentatives de la démocratie occupent une place centrale, la nature constitue avant tout un lieu d'application du principe démocratique, à savoir le libre accès pour tous ; 4) une « nature de renom » : dans une « cité » où importe la notoriété, la nature est valorisée, positivement ou négativement, par son aspect médiatique ; 5) une nature « inspirée » : dans une « cité » où ce sont les valeurs spirituelles qui importent, la nature sera considérée parce qu'elle transcende l'homme ; 6) une « nature domestique » : dans une « cité » reposant sur des liens personnels, des appartenances et des lignées, la nature sera objet identitaire transmissible à d'autres membres du groupe. Ayant vocation à l'universalité, chaque principe de légitimité apparaît exclusif de tous les autres. Aucun pourtant ne serait être supérieur aux autres. Un « trouble de légitimité » apparaît dès que coexistent plusieurs légitimités.

²⁵ La façon dont ces derniers posent les problèmes d'environnement n'est que l'expression d'une de ces légitimités, d'une de ces échelles de valeurs qui sous-tendent tout discours sur la société.

²⁶ L'une d'entre elle renvoie au caractère parfaitement compensatoire de l'ACA : toute perte est compensée par un gain même si les domaines d'impact (populations et/ou institutions) sont différents ; de nombreux gains assez faibles profitant à beaucoup ont autant de poids qu'un gain élevé profitant à peu d'agents. Les effets négatifs sont masqués puisqu'au final l'ACA présente un avantage net global. Si l'ACA suppose l'existence d'une compensation entre des entités différentes, rien n'est dit sur l'effectivité des mécanismes de compensation (Méral, 2005). Par ailleurs, il existe une incompatibilité de nature entre l'ACA et l'esprit de certains dispositifs de régulation, comme les dispositifs de gestion communautaire dans les pays du Sud (Herimandimby et Méral, 2006). En effet ces derniers n'ont pas pour seul objectif d'être rentables, de générer d'importantes retombées économiques, ils visent également à orienter les pratiques des populations locales vers une gestion durable des ressources naturelles effective et à les pérenniser.

compensatoire ou non compensatoire, prise en compte d'aspects qualitatifs non traductibles en termes monétaires pour le multicritère), tout en en minimisant leurs inconvénients. Les auteurs ont retenu trois objectifs à l'aune desquels l'évaluation des dispositifs a été réalisée : un premier relatif à l'obtention d'une viabilité financière et économique satisfaisante (aspects quantitatifs), un second portant sur l'optimisation des effets induits au niveau local et hors site (aspects qualitatifs) et un troisième se concentrant sur la « durabilité » ou encore la pérennité des filières de valorisation promues par les dispositifs de gestion communautaire (aspects quantitatifs et qualitatifs). En appliquant cette méthodologie à un site pilote (Gestion décentralisée à Arivonimamo), les auteurs ont pu illustrer un nombre important de caractéristiques socio-économiques absent de l'application simple de l'ACA (effet d'entraînement local modéré, ancrage territorial de la filière soie valorisée par le dispositif, etc.). La présentation d'un diagnostic global multicritère a également permis d'envisager des recommandations comme par exemple un meilleur recouvrement fiscal et une plus grande mobilisation des moyens d'action des associations locales au sein de la filière. Cette analyse fait écho à une option politique préconisée par bon nombre d'économistes écologiques qui repose sur la gouvernance concertative et la planification participative dans la construction des normes et des règles pour assurer un développement durable.

Les interprétations du développement durable par les économistes nous ont permis non seulement de souligner les convergences et les divergences entre les différents courants (qu'il convient de considérer comme n'étant pas hermétiques entre eux), mais aussi de mettre en évidence plusieurs options politiques (rarement explicitées) qui ne sont pas figées dans le temps, ni exclusives les unes des autres : dispositifs de régulation marchande (école néoclassique) accompagnés d'une planification centralisée (École de Londres), dispositifs « conservationnistes »²⁷ (*Deep Ecology*), dispositifs participatifs et/ou de redistribution (économie écologique). Même s'ils sont le plus souvent imbriqués entre eux, quels sont les dispositifs « privilégiés » adoptés par les pays en développement ? Quelles sont les ruptures et les continuités des choix politiques de conservation et de gestion durable des ressources naturelles opérés par ces pays ?

²⁷ Selon l'acception anglo-saxonne, ou « préservationnistes » selon Estienne Rodary et Christian Castellanet (2003).

III – Une mise en perspective des politiques de développement durable dans les Suds au prisme de Madagascar²⁸

Afin de mettre en perspective les politiques de développement durable, ou plus précisément les dispositifs de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, notre attention va porter sur un pays en développement en particulier, Madagascar. Le choix de ce pays, *hot spot* en biodiversité et caractérisé par une extrême pauvreté, s'explique par l'existence d'un dispositif original et précurseur de planification environnementale impulsé par des organismes d'aide (principalement la Banque mondiale) et le gouvernement malgache (Chaboud et al., 2007). Ce dispositif, intitulé « Plan d'action environnementale » (PAE)²⁹, vise à mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes, d'actions pour lutter contre les dommages environnementaux subis par le pays et ses habitants, au premier rang desquels figure la déforestation, et à créer ou à renforcer le dispositif institutionnel malgache en vue de pérenniser ces actions³⁰. L'expérience malgache nous permet d'illustrer plusieurs faits stylisés sur l'évolution des politiques de conservation et de gestion

²⁸ Certains développements de cette section ont été repris de Froger (2006). Ils ont été actualisés, complétés et mis en perspective par rapport à cet ouvrage. Voir Aknin et al. (2005) pour une analyse des enjeux de développement durable dans les pays en développement.

²⁹ Comme le souligne Andriamahefazafy et al. (2007), 38 pays africains et de l'océan indien se sont dotés d'un Plan national d'action environnementale entre 1990 et 1996. Cette période se divise en trois phases : une période qualifiée de pionnière (1989-1990) dans laquelle on trouve Madagascar, le Lesotho, Maurice et le Botswana ; une période intermédiaire (1991-1993) avec 9 nouveaux plans et une période d'accélération (1994-1996) avec 25 autres plans.

³⁰ La mise en œuvre du PAE de Madagascar, dont les principaux éléments ont été inclus dans une charte, appelée *Charte de l'Environnement Malgache*, a été prévue pour une durée de 15 ans, afin de gérer les problèmes environnementaux qui menacent le patrimoine de la biodiversité de Madagascar et d'assurer un développement durable. Ce PAE est divisée en trois programmes : le PE I (programme environnemental I) de 1991 à 1997, dont les principaux objectifs ont été le démarrage du PAE, la mise en place des fondements institutionnels et les actions de conservation les plus urgentes ; le PE II (programme environnemental II) de 1997 à 2002, qui a consisté à intensifier des actions menées lors du programme précédent et à rendre opératoire la décentralisation de la gestion des ressources naturelles ; enfin dans le cadre du PE III (programme environnemental III) de 2003 à 2008, il s'agit de poursuivre les efforts entrepris lors des phases précédentes en tentant d'enraciner les principes et l'esprit du développement durable dans les pratiques, tant de la population que des institutions malgaches.

durable des ressources³¹ et sur l'influence exercée par les organismes internationaux et les organisations de conservation.

Avant et au cours des années 1980, de nombreuses critiques ont été énoncées à l'égard des politiques conservacionnistes, imposées initialement par les puissances coloniales occidentales au XXe siècle et relayées ensuite par les États en développement devenus indépendants³², notamment sur le caractère autoritaire des dépossessions de terre lors de la création d'aires protégées. « *Ces critiques notaient l'étroite imbrication qui existe, depuis les premières mises en réserve, entre une pratique présentée comme strictement scientifique et la production d'un espace social particulièrement inégalitaire, articulé sur un double processus d'inclusion et d'exclusion : exclusion des populations par la création d'espaces clos ou par la marchandisation des ressources auxquelles elles n'ont plus accès ; et inclusion, mais en position subordonnée, dans un système étatique de contrôle de l'espace et des ressources* » (Rodary et Castellanet, 2003 : 31). Les politiques conservacionnistes ont été accusées d'imposer des logiques et des pratiques techniciennes, voire technocratiques, en matière de gestion des ressources ; logiques et pratiques entrant en contradiction avec les systèmes de règles préexistants, ce qui a fragilisé les institutions locales sans être capable de les remplacer par d'autres systèmes de régulation efficaces (Lavigne Delville, 2001). Dans ce contexte, on assiste à une critique virulente des politiques étatiques dans le domaine de l'environnement. En effet, depuis l'indépendance dans les années 1960, et ce jusqu'au début des années 1980, la plupart des États en développement, y compris Madagascar, ont procédé à une nationalisation de la propriété des ressources pour assurer une gestion directe de l'environnement. Cette pratique a été : (i) « centralisatrice », parce que la gestion des ressources était un monopole de l'État et de l'administration :

³¹ Les faits stylisés analysés dans cette section ne sont pas spécifiques à Madagascar puisque des processus similaires sont constatés en Afrique subsaharienne (Bertrand et al., 2006).

³² « *Le travail entrepris très tôt par les organisations non gouvernementales au moment des indépendances allait être très fructueux dans la réappropriation des problématiques conservacionnistes par les nouveaux chefs d'Etat, qui ont évalué rapidement que ce secteur était potentiellement porteur d'une manne financière non négligeable et que l'enjeu valait bien un investissement dans une problématique à laquelle ils avaient été longtemps été opposés* » (Rodary et Castellanet, 2003 : 22-23). Voir Andriananja (2006) pour l'exemple de la politique forestière malgache caractérisée par une gestion conservacionniste, à la fois exclusive et répressive, au profit de l'autorité en place depuis l'époque royale jusqu'aux années 1980-1990 (Roi, administration coloniale, État indépendant).

(ii) « interventionniste », en ce sens que l'administration, par l'intermédiaire de ses agents, exerçait des surveillances et des contrôles sur tout agissement des communautés et des individus touchant aux ressources naturelles renouvelables ; (iii) « répressive », puisque le dispositif juridico-administratif mis en place pour les réaliser instaurait interdiction, amende et emprisonnement et enfin (iv) « exclusive », parce que les communautés et les individus n'avaient accès à aucune forme de prise de décision effective dans la gestion des ressources naturelles (Froger et al., 2004).

C'est au cours des années 1980 qu'un changement s'est fait sentir, avec la *Stratégie mondiale de conservation* (voir *supra*, section 1). Cette dernière vise à promouvoir l'intégration de l'environnement dans la planification du développement ; elle a été effectivement transposée au niveau de quelques pays en développement pour servir de base de stratégies nationales (Falloux et Talbot, 1992), notamment à Madagascar en 1984. La notion de développement durable qui émerge à la même période permet aux « conservationnistes » de s'appuyer sur le développement sans trop dénaturer l'objectif de conservation, celui-ci devenant au contraire un élément-clé des modalités d'amélioration des conditions de vie, et elle permet également au « monde du développement » (agences d'aide, organisations non gouvernementales, etc.) d'intégrer des préoccupations environnementales dans les politiques de développement. Il est question de « *conservation intégrée, entendue non pas comme un processus d'appropriation de l'espace (.../...) mais comme un mouvement d'imbrication entre la conservation sectorielle et les autres formes d'exploitation des ressources naturelles. Ce qui est recherché est un dépassement de l'opposition spatiale entre les pratiques de mise en valeur (agriculture, exploitation forestière, etc.) et la préservation des ressources sauvages, alors que, dans le modèle du parc, cette opposition impliquait, selon l'importance respective de l'une ou de l'autre, que les modes d'usage de l'une s'inscrivent de manière interstitielle et conflictuelle dans l'espace de l'autre* » (Rodary et Castellanet, 2003 : 35-36). Cette idée est au cœur des « territoires de conservation et de développement », envisagés comme alternatives aux aires protégées classiques par la Coopération française à Madagascar.

Pour réaliser cet objectif d'intégration entre conservation et développement, la mise en place de processus participatifs impliquant les communautés locales dans la conservation des espaces et des espèces est alors mise au premier plan (Wells et al., 1992). Historiquement, cette tendance s'est diffusée progressivement au cours des années 1980 et a été formalisée au cours des années 1990 dans plusieurs pays en développement, y compris Madagascar. Nous distinguons deux phases :

celle du début des années 1990, avec l'exemple des Projets de conservation et de développement intégrés (PCDI) ; celle du milieu des années 1990, avec l'exemple du transfert de gestion aux communautés locales. Il convient de souligner les limites ou les ambiguïtés de ces différents dispositifs pour atténuer la rupture perceptible par rapport aux pratiques antérieures.

L'exemple de projets à finalité participative mis en place au début des années 1990, tels que les PCDI est significatif. Appuyés notamment en Afrique par l'USAID (Agence américaine d'aide au développement), ces projets ont représenté un des nouveaux instruments utilisés pour la conservation, ou encore pour la gestion des aires protégées. Ils ont résulté de la critique d'une approche technico-scientifique et d'un constat d'inefficacité d'une forme de gestion stricte des aires protégées consistant à imposer de l'extérieur des parcs naturels, des zones protégées, excluant de ce fait les populations locales qui les occupaient, tout en interdisant l'accès aux riverains. Les PCDI ont ajouté une zone tampon sous contrôle d'un ministère avec la participation des populations limitrophes. Afin d'éviter les occupations illicites des espaces protégés et les situations de libre accès aux ressources provoquées par les difficultés de contrôle, l'objectif des PCDI a consisté à mobiliser les communautés locales pour la conservation en offrant des revenus monétaires ou des petits projets de développement locaux contre l'abandon du droit d'accès à l'espace et aux ressources protégées (Hufty et Muttenger, 2002).

Toutefois, le caractère participatif de ces projets est limité ; comme le souligne Buttoud (2001 : 63), *« les PCDI, basés sur une approche participative par simple consultation, ont cherché à fixer les populations sur la périphérie des aires, en y développant des activités agricoles. Les limites économiques, de même que la permanence de l'accès libre ne changèrent rien au problème »*. On retrouve encore dans les premières orientations des PCDI cette tendance à imposer sur le plan local une vision extérieure, impliquant d'autres logiques que celles des acteurs locaux, premiers concernés. Selon Hufty et Muttenger (2002 : 286), *« à leurs débuts, les PCDI ont été dirigés par des biologistes étrangers, progressivement remplacés par des nationaux, mais eux aussi biologistes et venant de la capitale. Les uns comme les autres étaient peu au fait des coutumes locales, peu compétents face aux complexités des situations sociales locales, et ne parlaient pas le dialecte local. Leur tendance a été d'inféoder l'aspect développement aux objectifs de conservation, considérés comme prioritaires et, du fait de leur mauvaise intégration dans les réseaux locaux, de renforcer les principes d'exclusion et d'autorité sur lesquels reposent les PCDI en dernière instance »*.

À partir du milieu des années 1990, sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux et des organisations non gouvernementales, se popularise l'idée de transférer la gestion des ressources renouvelables aux communautés locales (gestion communautaire) pour les responsabiliser en leur confiant la gestion durable et éventuellement la valorisation de certaines ressources comprises dans les limites de leur terroir. Les « communautés locales de base » qui se voient confier la gestion des ressources sont composées des habitants d'un hameau, d'un village ou d'un groupe de villages (Maldidier, 2001). À Madagascar a été instaurée, en 1996, une politique de gestion communautaire des ressources naturelles connue sous le nom de loi GELOSE (Gestion locale sécurisée). Cette loi 96-025 relative à la gestion locale sécurisée (GELOSE)³³, à la base des procédures de transferts de gestion, repose sur trois grands principes (Belvaux et Rabearisoa, 2007) :

- l'établissement d'un contrat entre différentes parties prenantes : l'État *via* les services techniques déconcentrés de l'administration, la commune et les communautés locales de base bénéficiaires ;

- l'intervention d'un médiateur, personne extérieure, ayant pour principaux objectifs de déceler les conflits potentiels pouvant remettre en cause le contrat établi et de faciliter la négociation d'objectifs communs (dans une démarche patrimoniale) qui seront transformés en règles de gestion respectueuses de l'environnement et des intérêts des populations ;

- la possibilité pour une communauté d'obtenir une sécurisation foncière relative – « *constatation publique, collective et contradictoire des occupations foncières sur l'ensemble du territoire concerné : ce n'est ni une immatriculation, ni un cadastrage. Les droits sont convenus entre les parties mais ne sont pas garantis par l'État de façon absolue et inattaquable* » (*Ibid.* : 3).

Au-delà des avantages d'une gestion communautaire et d'une gouvernance décentralisée (Ostrom, 1990), plusieurs difficultés peuvent être soulignées. À titre d'exemple, la mise en œuvre de la gestion décentralisée sur le terrain malgache s'est heurtée au cours des premières années à des obstacles qui, pour la plupart d'entre eux, n'ont pas été encore aujourd'hui levés. Parmi ces derniers, on peut citer (Belvaux et Rabearisoa, 2007) :

³³ La GELOSE s'insère dans un cadre plus général de textes relatifs à la décentralisation, à la création des communes et des provinces autonomes : loi 93-005 du 28 janvier 1994 portant orientation générale de la politique de décentralisation ; loi 94-007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, aux compétences et ressources des collectivités locales décentralisées ; loi 94-008 du 26 avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées.

- une élaboration lente et sans respect chronologique des textes d'application de la loi GELOSE dont certains n'ont pu encore être adoptés ;
- la parution, en février 2001, du décret sur la Gestion contractualisée des forêts (décret 2001-122, spécifique au transfert des ressources forestières relevant du domaine privé de l'État) portant préjudice à l'application de la loi GELOSE, dans la mesure où le contrat n'est signé qu'entre deux parties (État et communautés bénéficiaires), qu'il n'impose pas l'intervention d'un médiateur, et qu'il occulte les procédures en matière de sécurisation foncière relative ;
- un manque d'harmonisation sur le terrain des dispositifs d'intervention des opérateurs et des organismes d'appui ;
- la procédure de sécurisation foncière relative estimée par les opérateurs et organismes d'appui comme trop complexe (difficulté de mise en œuvre, manque d'implication des services fonciers, etc.) et dénotant un processus décisionnel qualifié de « trop centralisé » ;
- le manque d'une véritable campagne d'information nationale sur les transferts de gestion à destination du grand public ;
- l'absence d'un système de suivi-évaluation ne permettant pas de connaître la situation exacte des transferts de gestion sur le territoire national³⁴.

Par ailleurs, la décentralisation des pouvoirs et la gestion durable des ressources naturelles sont deux processus qui se conjuguent difficilement sur une échelle de temps compatible avec celle des projets ou programmes actuels des opérateurs et organismes d'aide. Belvaux (2007) souligne le déficit d'encadrement des collectivités territoriales et des structures de regroupement local, l'incapacité de l'administration et de ses services déconcentrés à produire des documents de planification (zonage et aménagements forestiers), de nombreuses insuffisances en matière de contrôle des flux (produits forestiers ligneux et non ligneux) et un laxisme dans le recouvrement de l'impôt (taxes et redevances) : « *la restauration d'un 'État de droit' constitue la pierre angulaire pour améliorer le système. Une administration forte, dotée de moyens de contrôle adaptés, une gouvernance locale autonome ne subissant pas de pressions politiques exogènes, la mise en place d'une fiscalité 'de*

³⁴ En 2005, près de 500 contrats de transfert de gestion couvrant une superficie évaluée à 500 000 ha et concernant 50 000 ménages ont été comptabilisés (Resolve et al., 2005). L'étude réalisée par le consortium Resolve-PCP-IRD en 2005 fait le constat d'une multiplication ou d'une « course » aux contrats de transfert de gestion entre 2001 et 2004. Cela a rendu très difficile l'identification de ces contrats, l'estimation de leur superficie, du nombre de ménages concernés, des ressources impliquées, voire dans certains cas de l'effectivité du contrat.

proximité' permettant au citoyen de voir comment est utilisé et à qui profite l'impôt figurent parmi les principaux axes de travail à encourager» (Ibid. : 22).

Par ailleurs, à Madagascar, les expériences de planification participative et d'élaboration des priorités de développement local par les acteurs du développement rural à travers des dispositifs spécifiques (structures de concertation régionale, planification spatiale, plans communaux de développement verts) ont rencontré un succès mitigé (Andriamahefazafy et al., 2007 ; Belvaux et Rabearisoa, 2007).

Ces quelques exemples, non exhaustifs, illustrent les difficultés rencontrées par les expériences en matière de politique intégrée³⁵ de développement et de conservation basées sur le participatif et le local. Comme le souligne Rodary (à paraître : 6), « *une critique d'essence politique pointe les limites de l'objectif d'une gestion strictement locale de la nature, en recomplexifiant l'analyse sociale et en indiquant les liens intrinsèques qui existent entre les communautés locales et les structures nationales ou mondiales. Ces analyses ont montré que pour des raisons à la fois propres aux structures socio-politiques locales (impossibilité d'une participation égalitaire), aux influences politiques nationales (limitation de la décentralisation dans le cadre étatique), et aux réseaux économiques (presque toujours nationaux ou internationaux), la conservation basée sur l'intéressement local est presque toujours un échec* ». Le constat « d'échec » de ces expériences peut également justifier le retour à des formes plus classiques de conservation.

Actuellement à Madagascar, une orientation forte marquée par la « Vision Durban » a été impulsée à l'issue du congrès mondial sur les aires protégées en Afrique du Sud en septembre 2003 avec l'augmentation de la surface des aires protégées annoncée par le Président de la République malgache (voir *supra*, section 2). La mise en place correspondante du système des aires protégées malgaches (SAPM) semble traduire une influence croissante des organisations non gouvernementales de conservation, voire un mouvement de balancier vers une approche centralisée et plus conservacionniste à partir du constat du bilan plutôt mitigé des transferts de gestion (Resolve et al., 2004, 2005 ; Andriamahefazafy et al., 2007). Traduite dans le Plan d'action de Madagascar pour la période 2007-2012, cette nouvelle politique prévoit donc d'augmenter les aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité, réduire le processus de dégradation des

³⁵ Rodary et Castellanet (2003) notent que les expériences qualifiées de réellement « intégrés » restent rares. Par ailleurs, les formes classiques de protection spatiales (sous la forme de parcs et de réserves) ne sont que partiellement remplacées et restent actuellement dominantes.

ressources et renforcer l'efficacité de l'administration. Cela traduirait-il un « retour en force » de formes plus classiques de conservation ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Toutefois plutôt qu'un retour en arrière, cette tendance illustre l'imbrication des principes de décentralisation et de planification participative (au niveau intercommunal et au niveau régional) et l'inertie des pratiques plus classiques de conservation et d'aménagement territorial (Vision Durban).

Bibliographie

- Aggeri F., 2001, Développement durable et gouvernement de l'environnement : la formation d'un nouvel espace d'action collective, Communication au Séminaire Condor, 13 décembre.
- Aknin A., Froger G., Géronimi V., Méral Ph., Schembri P., 2002, « Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de développement durable », in Martin J.-M. (dir.), *Développement durable : doctrines, pratiques, évaluations*, Paris : IRD Éditions : 51-72.
- Aknin A., Froger G., Géronimi V., Méral Ph., Schembri P., 2005, *Quel développement durable pour les pays en voie de développement ?*, Cahier Gemdev n°30, Paris.
- Andriamahefazafy F., Méral Ph., Rakotoarijaona J.R., 2007, « La planification environnementale : un outil pour le développement durable ? », in Chaboud C., Froger G., Méral Ph. (dir.), *Madagascar face aux enjeux du développement durable. Des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris : Karthala, 23-49.
- Andriananja H.R. (2006), Gouvernance des ressources forestières et aide à la délibération : le cas de la station forestière de Manjakatempo, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Ayong Le Kama A., 1999, Ressources environnementales et soutenabilité de la croissance, Thèse de doctorat, Université de Paris I.
- Barbier E.B., Markandya A., 1990, « The Conditions for Achieving Environmentally Sustainable Growth », *European Economic Review*, 34, 659-669.
- Baumol W.J., Oates W.E., 1971, « The Use of Standards and Prices for the Protection of the Environment », *Swedish Journal of Economics*, 73, 42-54.
- Beaumais O., Assouline M., 2002, *Économie de l'environnement*, Paris : Bréal, Amphi économie.

- Beltratti A., 1996, *Models of Economic Growth and Environmental Assets*, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht.
- Belvaux E., 2007, « La mise en œuvre d'une politique décentralisée de gestion des ressources naturelles : un exercice délicat », in Chaboud C., Froger G., Méral Ph. (dir.), *Madagascar face aux enjeux du développement durable. Des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris : Karthala, 51-79.
- Belvaux E., Rabearisoa A., 2007, « La valorisation économique des ressources transférées aux communautés locales : un outil au service d'une gestion décentralisée des ressources naturelles », soumis à la revue *Mondes en développement*.
- Bertrand A., Karsenty A., Montagne P., 2006, *L'État et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris : L'Harmattan.
- Bovenberg A., Smulders S., 1995, « Environmental Quality and Pollution Augmenting Technological Change in a Two – Sector Endogenous Growth Model », *Journal of Public Economics*, 57, 369-391.
- Buttoud G. (2001), *Gérer les forêts du sud : l'essentiel sur la politique et l'économie forestière dans les pays en développement*, Paris : L'Harmattan.
- Carret J-C., Loyer D., 2003, Comment financer le réseau d'aires protégées terrestres à Madagascar ?, document de travail préparé pour la Conférence de l'UICN sur les parcs naturels à Durban, World Bank, Agence française pour le développement.
- Chaboud C., Froger G., Méral Ph. (dir.), 2007, *Madagascar face aux enjeux du développement durable. Des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris : Karthala.
- Chichilinsky G., Heal G., Vercelli A. (eds), 1997, *Sustainability: Dynamics and Uncertainty*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- CMED, 1987, *Notre avenir à tous*, traduction française, Montréal : Ed. du Fleuve, 1989.
- Common M., Stagl S., 2005, *Ecological Economics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Costanza R., Daly H.E., 1992, « Natural capital and sustainable development », *Conservation Biology*, vol. 6, n°1: 37-46.
- Daly H., 1991, *Steady States Economics*, Washington DC: Island Press.
- Devall B., Sessions G., 1985, *Deep Ecology: Living as if Nature Mattered*, Peregrine Smith Books, Salt Lake City.
- Falloux F., Talbot L., 1992, *Environnement et développement en Afrique – Crise et opportunité*, Paris : Édition Maisonneuve et Larose.
- Faucheux S., Noël J.F., 1990, *Les menaces globales sur l'environnement*, Paris : La Découverte, collection Repères.

- Faucheux S., Joumin H., 2005, *Economie et politique des changements climatiques*, Paris : La Découverte, collection Repères.
- Froger G., 2006, « Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », *Mondes en développement*, vol. 34, n°136 : 11-28.
- Froger G., Méral Ph., 2007, « Vers une évaluation économique multicritère des dispositifs de gestion communautaire » in Chaboud C., Froger G., Méral Ph. (dir.), *Madagascar face aux enjeux du développement durable. Des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris : Karthala, 109-133.
- Froger G., Méral Ph., Herimandimby V., 2004, « The expansion of participatory governance in the environmental policies of developing countries: the example of Madagascar », *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°2: 164-184.
- Gastaldo S., Ragot L., 1996, « Sustainable Development through Endogenous Growth Models », in S. Faucheux, D. Pearce, J. Proops (eds), *Models of Sustainable Development*, Cheltenham : Edward Elgar: 73-87.
- Godard O., 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, 41 (2) : 215-241.
- Godard O., 1993, « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », *INSEE Méthodes*, n°39/40 : 145-174.
- Gowdy J., Erickson J.D., 2005, « The Approach of Ecological Economics », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 29, n°2: 207-222.
- Harribey JM., 1998, *Le développement soutenable*, Paris : Economica.
- Hartwick J.M., 1978, « Substitution Among Exhaustible Resources and Intergenerational Equity », *Review of Economic Studies*, 45: 347-354.
- Hartwick J.M., 1977, « Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources », *American Economic Review*, 67: 972-974.
- Hartwick J.M., 1997, « National Wealth, Constant Consumption, and Sustainable Development », in H. Folmer et T. Tietenberg (eds), *The International Yearbook of Environmental and Resource Economics 1997/1998: A Survey of Current Issues*, Edward Elgar.
- Hatem F., 1990, « Le concept de développement soutenable : une origine récente, une notion ambiguë, des applications prometteuses », *Economie prospective internationale*, n° 44.
- Herimandimby V., Méral Ph., 2007, « Quels indicateurs pour l'évaluation économique des transferts de gestion ? », in Montagne P. et Cooke A. (dir.) *Le transfert de gestion à Madagascar : de 1995 à 2005 ; dix ans d'efforts*, à paraître.

- Hufty M., Muttenger F., 2002, « Devoted Friends: the Implementation of the Convention on Biological Diversity in Madagascar », in Le Prestre Ph. (ed.), *Governing Global Biodiversity*, Londres : Ashgate : 279-310.
- Hugon Ph., 2006, « Le renouveau de l'économie du développement dans un contexte de mondialisation », in Froger G. (dir.), *La mondialisation contre le développement durable ?*, Bruxelles : P.I.E Peter Lang : 29-52.
- Latouche S., 1994, « Développement durable : un concept alibi. Main invisible et mainmise sur la nature », *Revue tiers-monde*, vol. 35, n°137 : 77-94.
- Lavigne Delville P., 2001, *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ?*, Paris : Etudes de l'Agence Française de Développement.
- Maldidier C., 2001, La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar: Les premiers enseignements sur les processus en cours et les méthodes d'intervention, Antananarivo (<http://www.ksurf.net/~smb-mad/new.htm>).
- Martinez-Alier J., 2002, *The Environmentalism of the Poor*, Cheltenham : Edward Elgar.
- Martinez-Alier J., O'Connor M., 1996, « Ecological and economic distribution conflicts », in Costanza R., Segura O., Martinez-Alier J. (eds), *Getting Down Earth. Practical Applications of Ecological Economics*, Washington : Isand Press: 153-183.
- Méral Ph., 2005, « Fondements, limites et perspectives de l'analyse coûts-avantages », *Liaison Énergie-Francophonie*, n°66-67 : 40-45.
- Naess A., 1990, « Sustainable Development and Deep Ecology », in J.R. Engel et J.E. Engel (eds.), *Ethics of Environment and Development*, New York : Belhaven Press.
- Ostrom E., 1990, *Governing the Commons : the Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Passet R., 1979, *L'économie et le vivant*, Paris : Payot. 2^{nde} Ed., Paris : Economica, 1996.
- Pearce D.W., 1976, « The Limits of Cost Benefit Analysis as a Guide to Environmental Policy », *Kyklos*, 29: 97-112.
- Pearce D.W., 1988, « Economics, Equity and Sustainable Development », *Future*, 20: 598-606.
- RESOLVE-PCP-IRD (Consortium), 2004, Évaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme environnemental 3, Rapport Final de la phase 1, Antananarivo.
- RESOLVE-PCP-IRD (Consortium), 2005, Évaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme environnemental 3, Rapport Final de Synthèse, Antananarivo.
- Rodary E., (à paraître), « Développer la conservation ou conserver le développement », *Mondes en développement*, n°141, à paraître en 2008.

- Rodary E., Castellanet C., 2003, « Les trois temps de la conservation », in Rodary E., Castellanet C., Rossi G. (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris : Karthala : 5-44.
- Sachs I., 1980, *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris : Éditions ouvrières, coll. développement et civilisation.
- Smouts M.C. (dir.), 2005, *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris : Armand Colin, collection Compact civis.
- Solow R., 1986, « On the Intergenerational Allocation of Natural Resources », *Scandinavian Journal of Economics*, 88: 141-149.
- Solow R., 1993, Sustainability : « An Economist's Perspective », in Dorfman R. et Dorfman N. (eds.), *Selected Readings in Environmental Economics*, New York : Norton.
- Schubert K., Zagamé P. (dir.), 1998, *L'environnement : une nouvelle dimension de l'analyse économique*, Paris : Vuibert.
- Turner K., Perrings C., Folke C., 1997, « Ecological Economics : Paradigm or Perspective ? », in Van den Berg J. et Van der Straaten J. (eds.) *Economy and Ecosystems in Change*, Edward Elgar : 25-49.
- UICN, PNUE et WWF, 1980, *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland : UICN/PNUE/WWF.
- Vivien F.D., 2005, *Le développement soutenable*, Paris : Éditions la Découverte, Collection Repères.
- Wells M., Brandon K., Hannah L., 1992, *People and Parks: Linking Protected Area Management with Local Communities*, Washington D.C.: IBRD/WWF/USAID.

Froger Géraldine. (2008)

Le développement durable : savoirs et politiques

In : Géronimi V. (dir.), Bellier I. (dir.), Gabas J.J. (dir.),
Vernières M. (dir.), Viltard Y. (dir.) Savoirs et politiques de
développement : questions en débat à l'aube du 21ème siècle

Paris : Karthala ; GEMDEV, 89-118. (Hommes et Sociétés).

ISBN 978-2-84586-962-2